

COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PECHE

ATLANTIQUE, REGIONS ULTRA-PERIPHERIQUES ET ARCTIQUE
CONSERVATION ET CONTROLE DES PECHEES ATLANTIQUE ET REGIONS ULTRA-PERIPHERIQUES

Bruxelles,
MARE C2/LM/Ares (2015)

M. Bertie Armstrong
Président du CCEOS
c/o Bord lascaighMhara
Crofton Road
Ireland
nwwac@bim.ie

Objet : Mesures de gestion du CCEOS pour le stock de Sole dans la Manche Orientale

Cher Monsieur Armstrong,

Je fais suite à votre courrier daté du 28 novembre 2014 et à ma réponse datée du 13 janvier 2015 concernant le stock de sole dans la Manche Orientale. Je vous prie de bien vouloir me fournir l'état actuel des avancements réalisés par le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales dans l'élaboration d'une proposition de mesures de gestion pour ce stock.

Les mesures convenues par la France et la Belgique au cours du Conseil de la Pêche en décembre 2014 ne peuvent être considérées que comme transitoires dans le sens où elles n'abordent pas tous les métiers impliqués dans cette pêcherie. En effet, un troisième Etat membre dispose également d'un quota pour ce stock et devrait également s'engager dans des mesures de gestion si la situation déplorable du stock devait être redressée. L'évaluation préliminaire du CIEM, bien qu'elle puisse être sujette à révision, indique que les débarquements devraient diminuer de 24% en 2016, ce qui ne fait que souligner l'urgence du sujet.

Conscient des négociations actuelles entre les pêcheurs français et belges, je souhaite néanmoins encourager toutes les parties prenantes à travailler ensemble. Dans ce sens, je suis convaincu que le CCEOS constitue une tribune parfaite pour que tant les parties prenantes que les administrations nationales puissent collaborer de manière constructive et élaborer une proposition globale. Le premier projet présenté par le CCEOS le 23 avril de cette année, lors du Groupe de Travail 3, exige assurément plus de travail et le temps presse. N'oublions pas que toute proposition devra être évaluée par un organe scientifique pour ce qui concerne sa compatibilité avec les objectifs de la Politique Commune de la Pêche. Afin de disposer de suffisamment de temps pour étudier, et si nécessaire, modifier toute proposition, je demande urgemment au CCEOS d'agir en temps voulu.

Idéalement, la proposition devrait être prête pour mi-juin, de sorte que nous disposions de temps pour demander au CSTEP de l'évaluer. Un délai plus tardif nous amènerait à une date proche du

Conseil de décembre qui ne nous permettrait pas de réaliser des mises à jour et des modifications de la proposition avec sérénité, quand bien même il serait recommandé par les scientifiques.

Selon mon point de vue, le processus devrait se dérouler comme indiqué ci-dessous. La manière dont le calendrier correspond à la réalité dépend en grande partie de la vitesse à laquelle le CCEOS peut avancer.

1. Présentation de la proposition du CCEOS pour mi-juin

En raison du court délai dont nous disposons, la proposition devrait être pré-évaluée par le ou les instituts nationaux des pêcheries correspondants, la séance plénière du CSTEP pouvant ainsi revoir les évaluations « pré-cuisinées » dans sa séance plénière de juillet (du 6 au 10 juillet). Votre prochaine réunion devant se tenir du 7 au 9 juillet, ceci exigerait probablement que vous ayez recouru à une procédure écrite.

2. Évaluation de la proposition du CSTEP pendant la séance plénière de l'été

3. Mise à jour éventuelle, si conseillée par les scientifiques et la réévaluation

4. Utilisation éventuelle de la proposition pour la mise en place des TAC

Si le CSTEP évaluait la proposition finale comme prudente, votre approche de gestion pourrait être utilisée pour la mise en place des TAC lors du Conseil de décembre, comme nous l'avons fait par le passé pour les propositions basées sur les parties prenantes.

Dans l'hypothèse où le déroulement ci-dessus ne serait pas suivi, une évaluation tardive pourrait provoquer le risque d'indisponibilité des experts scientifiques : une évaluation valide demande du temps et les experts, toujours très occupés le dernier trimestre de l'année, pourraient ne pas être disponibles pour réaliser cette tâche. Comme mentionné plus haut, cette option pourrait également constituer une difficulté pour les modifications et la réévaluation en raison des contraintes de temps avant la réunion du Conseil.

Mon équipe et moi-même restons ouverts aux discussions et contribuerons volontiers dans ce processus dans la mesure du possible. Je vous remercie pour votre retour rapide et pour partager vos points de vue sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur Armstrong, l'expression de ma plus sincère considération.

Bernhard FRIESS

Directeur

Copies : Jacques Verborgh, Maja Kirchner, Roy Griffin, Bernhard Friess, Evangelia Georgitsi, Emma Hatfield